

Une flotte de Bug pour l'Ecole de Voile Itinérante

L'Ecole de Voile Itinérante a investi dans de nouveaux bateaux plus performants et plus intéressants d'un point de vue pédagogique et complètement adaptés au primaire de cycle 3 (Le laser Bug).

L'école de voile itinérante intervient uniquement sur les plans d'eau intérieurs du département au sud de la RN12 afin de ne pas concurrencer les centres nautiques du littoral. Elle permet d'être plus proche des écoles et de limiter les coûts de transport.

Depuis 1991 année de création de l'Ecole de Voile Itinérante, nous encadrons l'activité voile des écoles primaire sur les plans d'eau suivants : Allineuc/Bosméléac, Merdrignac, Kernéuhel/Trémargat, Maël Carhaix, Loudéac, Callac... Les horaires de pratique sont aménageables en fonction de vos impératifs. Près de votre école, il existe peut être un plan d'eau navigable ?

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements

Différents thèmes pédagogique sont abordés lors d'un cycle de voile :

La préparation à la navigation : l'équipement, la sécurité, l'observation, la météo.

La navigation : la familiarisation avec les éléments extérieur, l'eau, le vent, les allures, le vocabulaire, la technique.

Des supports pédagogiques sont en ligne sur le site du CRDP. Ces documents sont a disposition du maître afin de préparer le cycle voile de la classe. Ils tiennent compte d'une progression. Le cahier de l'élève (exercices) peut être utilisé au cours du cycle de voile.



Les documents pédagogiques du Maître et de l'élève



GUIDE PRATIQUE:

L'école de voile itinérante en milieu rural, vous est proposée au printemps (de mars à juillet) et à l'automne (de septembre à novembre).

Si un plan d'eau est exploitable à proximité de votre commune, les enfants de vos écoles (publiques et privées) peuvent pratiquer la voile, sur le temps scolaire, dans le cadre de l'Education Physique et Sportive.

- LE MATERIEL NAUTIQUE
 - 10 BUG avec leurs gréements.
 - 1 bateau de sécurité
 - Des gilets de sécurité
- L'ENCADREMENT
 - Un spécialiste de la voile, titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (1er degré), agréé par l'Education Nationale.
- LE FONCTIONNEMENT
 - L'école de voile s'implante sur les sites pour des cycles de 2 à 8 semaines. Les séances d'une 1/2 journée pour 20 élèves environ, sont aménagées selon les vœux des participants (programme élaboré conjointement).
- LES CONDITIONS D'INSCRIPTION
 - Avoir subi le test de familiarisation à l'eau.
- LE FINANCEMENT
 - Flottille subventionnée par le Conseil Général des Côtes d'Armor grâce au plan nautique départemental.
 - Le déplacement des bateaux est effectué par le Comité Départemental de Voile
- LE COUT
 - 160 € par 1/2 journée (3 heures) pour un groupe de 12 à 24 élèves

Une réunion d'information et d'organisation se tiendra sur le site choisi, environ un mois avant le début de l'activité. Les imprimés concernant : le cahier des charges , la demande d'autorisation, la convention liant l'éducation nationale et le CDV 22, y seront commentés, remplis et signés.

Pour vous inscrire merci de compléter et de nous retourner la fiche ci-dessous le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

Ecole de voile itinérante - CDV 22 – Maison Départementale des Sports
18 Rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

En retour vous serez informé des disponibilités et de la planification de l'activité

[Retrouvez les photos de l'activité sur notre site](#)
[Retrouvez le cahier du maître et de l'élève sur le site de l'Inspection Académique](#)

Ecole de : Nom du ou des maître(s) :
.....

Adresse :
.....
.....

Téléphone : Mail :
.....

Publique : Privée : (cochez une case)

Niveau de classe : CE2 CM1 CM1 – CM2 CM2

Effectifs : site souhaité :.....

Période souhaitée :

Nombre de séances souhaitées :